



Doc. 13867
28 septembre 2015

Pays de transit: relever les nouveaux défis de la migration et de l'asile

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, paragraphe 8, supprimer la dernière phrase.

Note explicative

Il n'est pas possible de lutter contre l'immigration illégale en la facilitant légalement. Ce serait aller trop loin. En outre, tout programme de réinstallation juridiquement contraignant devrait résulter du choix des Etats (qui proposent des possibilités de réinstallation). De toute façon, qui pourrait l'imposer?

Déposé par:

DUMERY Daphné, Belgique, NI
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE
ECCLES Diana, Royaume-Uni, CE
GALE Roger, Royaume-Uni, CE
KIRAL Serhii, Ukraine, CE

1. 2015 - Quatrième partie de session

